



ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG

Décision n° N 2023.18

DECISION N° N 2023-18 DU 18 DECEMBRE 2023 PORTANT FIN DE FONCTION A L'ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG

Le Président

Vu le code de la santé publique, notamment son article R.1222-8,

Vu le décret du 4 décembre 2023 portant nomination du Président de l'Etablissement français du sang,

Vu la décision n° N 2022-11 du 7 avril 2022 du Président de l'Etablissement Français du Sang nommant Monsieur Mohamed SLIMANE aux fonctions de Directeur adjoint de l'Etablissement de Transfusion Sanguine Bourgogne Franche-Comté,

DECIDE

Article 1^{er} – Il est mis fin aux fonctions de Directeur adjoint de l'Etablissement de Transfusion Sanguine Bourgogne Franche-Comté exercées par Monsieur Mohamed SLIMANE au 31 décembre 2023.

Article 2 - La présente décision sera publiée sur le site internet de l'EFS.

Fait le 18 décembre 2023,

M. Frédéric PACOUD
Président de l'Etablissement Français du Sang